

Département de l'Ain

Commune de Balan



Délibération du conseil municipal Séance du 16 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le seize janvier à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le dix janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine BANCEL FRANGIONE, Noémie BIMOSZ, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Sébastien BUSSY, Véronique DOCK, François FERRETTI, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Vincent MAILLET, Éliane MARTINS, Jessie MEAN, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY et Valérie VILLARD.

Absente excusée : Marie-Claire LIORET, conseillère municipale.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Éliane MARTINS a été nommée secrétaire de séance.

2024-01-01 Subventions aux associations - Attribution.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le montant de l'enveloppe globale allouée aux subventions lors du vote du budget 2023. Il informe les élus que la commission 'Relation avec la vie associative' s'est réunie pour étudier les demandes de subvention reçues en mairie.

François FERRETTI, adjoint en charge de la relation avec les associations et les membres de la commission proposent de verser les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant proposé	Motifs
Sou des Écoles de Balan	1 000 €	Participation au voyage scolaire PARIS-2024 - École élémentaire (94 élèves scolarisés du CE2 au CM2)
Comité de Jumelage	810 €	Participation aux frais de fonctionnement (2699 habitants * 0.30 cts comme demandé)
AFM Téléthon	400 €	Collecte de dons du 9 décembre 2023
Total	2 210 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré,

- À l'unanimité, d'attribuer un montant de 1 000 euros à la coopérative scolaire de l'école primaire 'L'Orée du Bois' ;

Nombre de conseillers :

En exercice : 22
Présents : 21
Votants : 21

- À l'unanimité, d'attribuer un montant de 810 euros au Comité de Jumelage;

Nombre de conseillers :

En exercice : 22
Présents : 21
Votants : 21

- À l'unanimité, d'attribuer un montant de 400 euros à l'association 'AFM Téléthon' ;

Nombre de conseillers :

En exercice : 22
Présents : 21
Votants : 21

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision sur le budget communal 2023.

Le 16 janvier 2024
Patrick MÉANT,
Maire de Balan

